

# EN DIRECT...

... DU PéROU

**M. Lallez, maître de conférences et responsable des centres pédagogiques à l'Ecole Normale de Saint-Cloud, consultant du Bureau International de l'Education, revient d'un voyage d'études au Pérou. Il a bien voulu répondre à nos questions.**

● Vous avez été récemment au Pérou. Pouvez-vous nous dire quels étaient les objectifs de votre mission ?

Le Pérou a entrepris une profonde réforme de l'ensemble de son système éducatif. L'éducation nouvelle doit être un agent décisif, nécessaire du changement qui cautionnera le développement économique et l'indépendance nationale. Dans cette optique, un des buts du gouvernement est actuellement de mettre sur pied un instrument qui est un institut de recherche, de perfectionnement des maîtres, d'information et de documentation. Le groupe dont je faisais partie avait pour tâche l'étude de la conception et de la mise en place de cet insti-

tut. J'étais plus particulièrement chargé de la partie concernant la formation et le perfectionnement des maîtres.

● Pourriez-vous exposer les finalités de cette rénovation pédagogique ?

Je crois qu'on peut répondre à cette question en précisant quelques-unes des lignes essentielles de cette réforme. La première, c'est une volonté très nette d'agir en fonction des plus défavorisés, la deuxième, c'est lier de très près l'éducation dite normale et régulière, prenant elle-même un caractère formel, à toutes les autres formes éducatives, en particulier à celle des adultes, qui ont une forme moins scolaire. La troisième, c'est la volonté d'intégrer dans ce processus d'éducation, tout ce qu'on peut appeler les instances éducatives, c'est-à-dire, tous les organismes et tous les individus qui peuvent contribuer à l'éducation de la population et enfin, c'est aussi la volonté de tenter de supprimer le cloisonnement entre l'enseignement dit général et l'enseignement technique, tout en préservant cependant les nécessités d'un enseignement secondaire et d'un enseignement universitaire.

● Comment a-t-on conçu la réalisation de cette réforme ?

Pour ceux qui, comme moi, étudient le processus d'innovation, il y a ici quelque chose d'intéressant à observer et à analyser. En effet, les objectifs ayant ainsi été définis, on s'est employé à déterminer ce qu'on pourrait appeler les structures de l'éducation ou, si vous voulez, ses différents niveaux. Ensuite on s'est attaché à concevoir les nouvelles structures administratives qui vont appuyer ces structures pédagogiques. Nous pourrions donc considérer successivement ces deux aspects.

● C'est effectivement une procédure intéressante. Vous serait-il possible de commencer par nous définir les lignes essentielles de ces niveaux d'éducation ou structures pédagogiques ?

Comme en beaucoup de pays, l'éducation comprenait autrefois 4 niveaux : l'éducation initiale, destinée aux jeunes enfants, l'enseignement élémentaire ou primaire, l'enseignement secondaire lui-même divisé en 2 cycles et enfin l'enseignement universitaire.

Aujourd'hui l'enseignement a été réduit à 3 niveaux dont voici les noms : l'Education initiale, l'Education de base qui présente elle-même 2 secteurs : l'éducation de base normale et formelle (basica regular) et l'autre (basica laboral) s'adressant aux adultes. Elle présente un caractère moins scolarisé, même déscolarisé, et souvent informel. Enfin, il y a l'Education Supérieure. Nous pouvons, si vous le voulez, passer rapidement en revue chacun de ces niveaux.

● En ce qui concerne l'Education Initiale, elle présente, à mon sens, 3 traits importants et caractéristiques.

D'abord elle s'adresse à tous les enfants de 0 à 6 ans. C'est une formulation qui pourrait étonner si on ne comprenait par là qu'elle concerne aussi bien les enfants que les parents de ces enfants. La nouveauté, c'est ici d'intégrer ces 2 formes d'éducation, de les rendre complémentaires, l'objectif étant de faire disparaître aussitôt que possible, dès l'origine même, le désavantage que représente pour l'enfant le fait de vivre dans des familles pauvres, dans des milieux déshérités économiquement et culturellement de telle manière que l'Education Initiale représente une compensation à ces carences, à



... il y a ici une éducation conjuguée, dans la mesure où elle s'adresse autant aux adultes qu'aux enfants ...

ces déficits, à ces lacunes de départ. La deuxième caractéristique est que cette éducation n'est pas le privilège de l'école en tant que telle. A ce niveau déjà, on verra jouer différentes instances éducatives et particulièrement tous ceux qui dans le domaine de la santé, dans le domaine de l'hygiène peuvent intervenir efficacement pour cette éducation.

Enfin ce qui est encore intéressant, c'est qu'il y a ici une éducation conjuguée dans la mesure où elle s'adresse autant aux adultes qu'aux enfants eux-mêmes.

● Passons maintenant si vous le voulez bien au deuxième niveau qui est l'*Education de base*. Elle couvre ce qui était autrefois l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire.

C'est dire qu'elle mène l'enfant jusqu'à 15 ans par 3 cycles comprenant eux-mêmes plusieurs grades. Il est à noter que l'enfant ne sera pas obligé de passer par tous les grades, ou tout au moins, qu'il ne sera pas obligé de les parcourir tous avec la même vitesse que ses camarades.

Quel est le contenu de cette éducation et ses objectifs ? On essaye de munir cet enfant des instruments intellectuels qui faciliteront

*l'apprentissage de certains comportements et le développement de certaines aptitudes et dans un second temps on va essayer de renforcer cet apprentissage par la pratique de certaines activités qui auront un caractère préprofessionnel ou, selon la terminologie maintenant bien connue, vocationnel.*

Ce que je viens de définir trop rapidement sans doute, c'est l'éducation de base dite normale (basica regular) mais il y a parallèlement à elle l'éducation à l'intention des travailleurs (basica laboral). *Elle s'adresse à tous ceux qui ayant atteint l'âge de 15 ans n'ont pas pu suivre le cycle normal de l'Education de Base et vont trouver ainsi le moyen par cette voie parallèle de parcourir l'ensemble de ces cycles, l'éventail des âges étant ici de 15 à 39 ans.* Disons que l'objectif essentiel est de même que celui de l'*Education de Base normale*. Et, par conséquent aussi, les droits qui seront reconnus à ceux qui auront parcouru le cycle seront les mêmes. Concrètement, les travailleurs qui auront suivi la « basica laboral » de façon normale pourront atteindre le troisième niveau de l'éducation, soit en gros, l'enseignement supérieur. Mais si les objectifs sont les mêmes, les méthodes, les modalités, les contenus ne le sont pas. C'est ainsi, bien entendu :

● que les cours se donneront essentiellement en fin d'après-midi et le soir,

● que les méthodes seront adaptées à l'âge de la population et que la pédagogie sera inspirée de la psychologie des adultes,

● que l'enseignement lui-même sera aussi étroitement intégré que possible à l'enseignement professionnel. C'est là sans doute une grande différence avec l'*Education de Base normale*. Il reste que comme la précédente, plus qu'elle encore, elle fera appel à différentes instances éducatives et qu'elle n'aura donc pas un caractère étroitement scolaire. Les différentes ressources que l'on peut trouver dans le milieu pour donner cette éducation de base seront inventoriées, exploitées, utilisées. A la fin de tous ces cycles seront délivrés des certificats d'aptitude.

Nous en arrivons alors au troisième niveau : l'*Education Supérieure*, et comme les autres, il se développe en 3 cycles que nous examinerons successivement.

— Le premier cycle de cette éducation se donne dans ce qu'on appelle là-bas les Ecoles Supérieures d'*Education professionnelle*. On notera aussitôt que l'on constate le même système que dans le cas précédent. C'est-à-dire qu'à côté de l'éducation normale formelle et régulière, il existe une formation ayant le même objectif et fournissant le même droit, mais se donnant d'une manière différente non seulement par les programmes, par les méthodes, mais aussi par les institutions.

L'école n'est plus seulement le lieu où l'on acquiert une formation bien qu'elle puisse l'être et le maître n'est plus la seule instance éducative. De toute manière ce niveau d'éducation supérieure est orienté vers des certificats d'aptitude professionnelle se situant à peu près entre le niveau de l'ouvrier spécialisé et celui de l'ingénieur. On notera au passage que les écoles de formation des maîtres et professeurs sont rangées parmi ces Ecoles Supérieures d'*Education profession-*

nelle. L'enseignement s'y donne de deux manières, d'une part un enseignement commun d'ordre général mais qui tend à développer ses propres aptitudes à l'innovation et en particulier à s'adapter aux nouvelles techniques, d'autre part un enseignement plus étroitement professionnel et qui alors donne lieu à différentes options. A la fin du premier cycle de l'enseignement supérieur, on passe une sorte de baccalauréat professionnel.

— Le deuxième cycle correspondrait à ce qu'on pourrait appeler l'enseignement universitaire proprement dit. Dans ces universités peuvent entrer, par conséquent, ceux qui ont suivi le premier cycle de l'enseignement supérieur, que ce soit par la voie normale ou par la voie parallèle que je viens de décrire, ce qui, comme on le voit, permet aux travailleurs à tous moments, d'intégrer ou de réintégrer l'enseignement supérieur. Ces universités donc, préparent à la licence et à la maîtrise. Elles essayent de s'accorder d'une part, aux besoins en formation du pays, considérés en termes de développement économique et national, et de répondre d'autre part, aux aptitudes de la personne. Pour cela on donnera une très grande importance aux systèmes d'orientation.

— Nous en arrivons enfin au troisième cycle. Il est donné dans un Institut National des Hautes Etudes. Une place importante y est accordée à la recherche et ces études sont sanctionnées par un doctorat.

Je crois qu'à cette description très générale des différents niveaux d'éducation, il faut ajouter deux compléments. D'une part, l'existence d'une *Direction de l'Education dite extensive*. Elle a pour but de regrouper en coordonnant leurs actions toutes les institutions, qu'elles soient publiques ou privées, qui, en dehors des cadres que nous venons de définir, donnent elles aussi une éducation aux adultes dans des domaines qui ne sont pas forcément d'ailleurs des domaines strictement professionnels.

De même, il existe un secteur éducatif qui va regrouper toutes les

*actions d'éducation* en direction des handicapés, des débiles, de tous ceux qui, en fonction de leur condition psychique ou physiologique, ne peuvent entrer directement au moins dans les cycles normaux que nous venons de décrire.

- *Vous avez dit précédemment que cette réforme pédagogique était soutenue par une réforme des structures administratives qui lui permet de fonctionner. Quels sont les traits principaux de ce deuxième volet de la réforme ?*

En effet je pense qu'il est bon de définir les lignes générales de ces nouvelles structures administratives, à cet égard je crois qu'il faut attirer l'attention sur plusieurs principes.

Le premier c'est d'abord, dans le cadre de la réforme, dont les objectifs sont nationaux et dont on attend quelle soit une réforme de la nation tout entière, de préserver ou plus exactement d'accorder par une décentralisation maximum, une certaine autonomie aux responsables des différents niveaux de l'éducation.

C'est d'ailleurs cette conjonction d'une réforme au caractère national et d'une autonomie reconnue au niveau régional, qui permet la réalisation complète de la réforme car celle-ci ne s'entend que dans la mesure où elle adapte l'enseignement aux caractéristiques de la région, à ses conditions économiques, sociales et culturelles. C'est évidemment le seul moyen d'arriver à une intégration de l'école et de la communale que l'on cherche à obtenir.

Naturellement, on pourrait se demander pourquoi cette autonomie? Est-ce que le souci d'un enseignement adapté aux conditions locales en est la seule raison? Non, il y

en a une seconde et nous avons déjà évoqué cet autre objectif de la réforme, c'est de faciliter au maximum l'intégration dans l'action de tous ceux qui peuvent participer à l'éducation, qu'ils viennent des milieux scolaires, des milieux enseignants proprement dits, ou qu'ils viennent de la communauté elle-même, la communauté s'introduisant dans le processus éducatif, les enseignants ou les milieux scolaires pouvant à leur tour participer de la formation à l'éducation de la communauté. Pour ce faire, il était nécessaire effectivement de disposer au niveau des régions d'une certaine autonomie.

Pour comprendre comment ces principes vont pouvoir s'appliquer au niveau des structures, il faut, je crois, distinguer deux niveaux. Il faut se demander comment, d'une part l'administration centrale et d'autre part, l'administration régionale, vont se définir.

En ce qui concerne le premier point, on pourrait dire que l'*administration générale se décentre*. Je m'explique: tout d'abord, au niveau du Ministère, la définition des Directions est calquée en quelque sorte sur la définition des niveaux d'éducation, c'est-à-dire qu'un Directeur général coordonne les travaux d'un certain nombre de Directions, Direction de l'Education initiale, Direction de l'Education de base, Directions de l'Education supérieure, Direction de l'Education extensive. Et ce modèle de gestion se retrouve au niveau des 9 régions qui composent le pays.

Il y a dans chaque région un coordinateur général qui joue le rôle de Directeur et qui a, sous lui, une Direction de l'Education initiale, une Direction de l'Education de base, une Direction de l'Education supérieure, avec les trois cycles que nous savons et une Direction de l'Education extensive.

Au-dessous de ces régions, il y a 33 zones et au niveau de ces zones, on retrouve le même schéma, un coordinateur, un directeur général

avec trois directions correspondant aux trois niveaux de l'éducation. Voilà pour le premier point.

Le second point peut se définir tout entier si l'on explicite un concept important qui revient très souvent au Pérou, c'est le *concept de nucléarisation*.

---

● *Qu'en entend-on exactement par cette nucléarisation ?*

---

Le phénomène n'est pas nouveau. Depuis longtemps au Pérou, il existait dans les zones rurales où les populations sont très dispersées, où les communes sont en réalité de petits hameaux et se composent parfois seulement de quelques maisons isolées, un réseau qui permettait de mettre en communication les différentes écoles entre elles.

Le but en était manifestement d'éviter un isolement trop grand de chacune de ces écoles et de ces enseignants. La nucléarisation au sens où on l'entend dans la réforme, c'est une généralisation de ce système, à tous les niveaux de l'enseignement. Mais, en même temps que l'on généralise ce système, on en change les objectifs. Ils ne tendent plus seulement à éviter ou à corriger les défauts qu'entraînent une dispersion géographique. Ils ont un sens plus fondamental en accord de nouveau avec les objectifs de la réforme. Le mieux peut-être pour comprendre ce fait est de décrire cette nucléarisation au niveau le plus bas, c'est-à-dire à celui de l'éducation initiale et de l'éducation de base. C'est si vous voulez ce que je peux faire en quelques mots.

Le système est donc le suivant : dans une zone géographique donnée il y a un certain nombre d'écoles que l'on préfère aujourd'hui d'ailleurs appeler des centres d'éducation. Ces centres d'éducation — un centre d'éducation ne regroupe pas plus de 50 familles — sont reliés entre eux par un centre éducatif principal auquel on donne des fonctions supplémentaires. C'est le « Centre Nucléaire Educatif Communal » ou, en sigle, le NECOM.

Nous pouvons maintenant nous interroger sur la composition et sur la fonction de ce NECOM. En ce qui concerne sa composition, la voici. Il a à sa tête un directeur qui est nommé pour deux ans et auprès du directeur, un conseil d'éducation qui comprend à parts égales des représentants, des enseignants, des travailleurs, des autorités communales, des autorités locales. Et ce conseil va gérer l'éducation de l'ensemble de la zone géographique qui est sous la compétence du NECOM.

Maintenant, interrogeons-nous sur les raisons de cette organisation. De nouveau, on va retrouver ici la volonté de réaliser dans les structures l'accord avec les objectifs recherchés. De cette manière en effet, il est possible d'associer les actions éducatives pour qu'elles puissent concurremment répondre aux besoins de développement propre de la région. L'autonomie dont nous parlions tout à l'heure se situe dans ces limites mais elle est réelle.

Il s'agit de voir comment localement on peut répondre à ce besoin de développement qui est l'objectif principal de la réforme. La nucléarisation permet également, et nous avons vu combien c'était important, de lier dans l'action éducative toutes les instances qui peuvent contribuer à cette action, par conséquent, tous les éducateurs au sens propre du terme, mais aussi tous ceux qui, dans la communauté, voire la communauté tout entière elle-même d'ailleurs, peuvent contribuer inversement à cette éducation des enfants et des adultes de la dite région. C'est effectivement ce modèle qui va être reproduit aux différents niveaux de l'éducation.

---

● *Pensez-vous que cette double réforme puisse conduire à une innovation qui se traduise réellement dans la pratique pédagogique elle-même ?*

---

Naturellement, ce sera d'abord et comme toujours, une question de moyens. Ce que l'on peut dire à cet égard, c'est qu'il y a derrière cette réforme, une volonté politique. C'est l'élément décisif. Toutes les expériences en innovation nous le montrent et l'on peut s'attendre à ce que tous les moyens disponibles et possibles soient mis à son service.

La seconde réponse que l'on peut faire, c'est de savoir si ce schéma que je viens de décrire va correspondre à la réalité, en particulier, la nucléarisation avec l'autonomie et la participation qu'elle implique sera-t-elle une réalité? Car, il faut bien le dire, pour l'instant, elle n'existe que sous la forme de cadres qui n'ont pas encore fonctionné réellement.

La troisième réponse, c'est que cela va dépendre aussi de la formation qui sera donnée aux maîtres actuellement en exercice, formation entendue en deux sens, à l'esprit autant qu'à la lettre, de la réforme, mais aussi au nouveau contenu que celle-ci implique. A cet égard, l'institut dont nous parlions, en ouvrant cet entretien, peut jouer, si les moyens lui sont accordés, un rôle assez important, sinon décisif.

Enfin il faut dire, pour terminer, que cela dépendra aussi des structures d'accueil des nouveaux enseignés qui seront ainsi formés. Il est bien entendu que, si l'école primaire forme des enfants de telle sorte qu'ils puissent tenir un certain rôle dans la société, dans le développement économique et social, encore faut-il qu'il y ait parallèlement une action qui se situe à un autre niveau, c'est-à-dire, exactement au niveau économique et au niveau social. L'un ne va pas sans l'autre et là encore, il y a un pari qui est engagé ■

## ... DE L'AUDECAM

L'AUDECAM (Association Universitaire pour le Développement de l'Enseignement et de la Culture en Afrique et à Madagascar) comporte trois principaux secteurs d'activités :

- des tâches d'administration et de gestion d'opérations,
- la fourniture d'équipements éducatifs,
- et un secteur audio-visuel.

Ce dernier, créé depuis 1966 a d'abord reçu du Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères, — alors Ministère de la Coopération —, instruction d'examiner et d'aider à résoudre les problèmes posés par l'introduction de moyens audio-visuels en Afrique et à Madagascar.

— C'est ainsi qu'un premier domaine a consisté à définir les exigences des matériels audio-visuels adaptés aux pays tropicaux, et, par exemple, de choisir des modèles de projecteurs s'adaptant aux basses comme aux hautes tensions, ou des magnétophones particulièrement bien tropicalisés, tout en tenant compte des circuits commerciaux existants et des modalités d'exercice de garantie et d'entretien.

— Plus généralement, à propos de l'enseignement des langues, et de l'utilisation de laboratoires, il est apparu que de très nombreux professeurs en ignoraient la bonne utilisation. Par ailleurs on s'est aperçu que les têtes de magnétoscopes s'encreassaient constamment, apparemment sans raison, jusqu'à ce que l'on découvre que les doigts moites provoquaient un dépôt de la couche d'oxyde sur l'enregistrement magnétique et obligaient à couper chaque semaine au moins 25 centimètres d'amorce (1).

(1) Amorce : longueur de pellicule précédent les premières images du film permettant le chargement des caméras et des appareils de projection.

— Enfin un répertoire des documents disponibles a conduit l'AUDECAM à proposer au Département un plan de production pour fournir, à partir d'une grille de fréquence et selon l'importance des sujets non disponibles dans les diathèques ou les maisons d'éditions, des dossiers pédagogiques scripto-visuels aux établissements d'Afrique et de Madagascar. Ces documents, qui se présentent sous forme de pochettes de diapositives, soutenues par un texte d'accompagnement, sont le fruit de recherches systématiques.

Chaque album contient une vingtaine de diapositives au minimum. C'est-à-dire que dans chacun des 300 établissements qui ont pu être dotés de ces dossiers, en plus du matériel produit par l'édition européenne traitant de l'anatomie, de la biologie, des mathématiques, de la géographie générale, etc., les professeurs disposent de 1 200 diapositives d'enseignement, spécifiquement africaines.

Citons, entre autres documents originaux, la Diaspora Noire (étude sur la dispersion des Noirs depuis le xv<sup>e</sup> siècle). De même, en ce qui concerne l'archéologie et l'histoire de l'art, un vide a été comblé grâce à l'édition de documents de synthèse d'une centaine de diapositives.

A l'issue de plusieurs années de production, deux remarques semblent s'imposer :

- *Les sujets traités sont devenus de plus en plus complexes, pour s'intégrer finalement à des enseignements pluri-disciplinaires,*
- *Quand on produit des documents audio-visuels pour l'enseignement, il faut modifier en partie certains programmes.*

Ainsi, la série sur l'Ecologie coéditée avec l'UNESCO, au lieu d'atomiser les connaissances, à l'instar des classiques cours de biologie, aborde au contraire le milieu tropical dans sa totalité : sa protection, sa conservation, son exploitation, à travers les exemples de la savane, de la forêt et des lagunes.

— Il faut également pourachever ce panorama des activités de l'AUDECAM dans le domaine audiovisuel, faire état de la réalisation d'une méthode d'enseignement du français par la radio utilisée dans plusieurs états anglophones d'Afrique et au Cameroun Occidental, ainsi que des montages audio-visuels destinés à présenter à travers certains thèmes particuliers les Etats africains aux futurs coopérants avant leur départ outre-mer. Mentionnons enfin la réalisation de la méthode d'enseignement du français soutenue par la radio conçue par le CLAD (Centre de Linguistique Appliquée de Dakar).

En ce qui concerne les matériels plus importants, l'AUDECAM a été chargée de la conception technique et de l'installation de systèmes audio-visuels dans plusieurs Etats :

- équipement du Centre du film éducatif à Madagascar,
- installation d'un circuit fermé au Mali,
- d'un système de télé-observation à Madagascar.

Il faut également noter la participation de l'Association à l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem où, en liaison avec le B.D.P.A., il s'agit de former en 4 ans à partir du baccalauréat, plusieurs milliers d'ingénieurs agronomes. Là encore, l'installation d'un circuit fermé, avec tous ses périphériques a été confié à l'AUDECAM, qui en assure la mise en œuvre.

Ainsi, tout en participant à la conception de la combinatoire audio-visuelle éducative, l'AUDECAM est constamment engagée dans des tâches d'exécution et d'appui technique permanent (pièces détachées, documentation, formation) qui lui sont demandées par le Secrétariat d'Etat et le Ministère des Affaires Etrangères. ■